

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du mardi 19 juin 2012**

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se sont réunis à l'Hôtel de Ville et du Pays de Château-Gontier, le mardi 19 juin 2012 à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur Philippe Henry, Président.

Etaient présents : M. BOIVIN C., M. HERVE, M. MERCIER, M. DENEUX, M. HOCDE, M. MARQUET, Mme TRIBONDEAU, M. HENRY, Mme DASSE, M. HERISSE, Mme FERRY, M. SAULNIER, Mme LEMOINE, Mme GERBOIN, Mme VARET, M. ROCHER, M. GUERIN, Mme BOURBON, M. BABLEE, M. ROUSSEAU, M. ROSSIGNOL, M. HARREAU, M. LIVENAI, M. GIRAUD, M. GIGAN, Mme BRUNET, M. JEGOUIC, Mme DOUMEAU, M. ECARD, M. BELLEY, M. HERIVEAUX, M. BACHELOT, M. RAIMBAULT, M. BOIVIN H., M. MAUSSION, M. AUBERT.

Etaient absents et représentés : Mme LAINE, M. DIRICKX, M. LEUTHY, M. FOUCHER, M. GUEDON (procurations à M. MERCIER, M. GUERIN, M. HARREAU, M. LIVENAI, M. HERIVEAUX).

Etaient excusés : M. GUILAUME, Mme MELOIS, Mme PLANCHENAULT-MICHEL, M. DENIAUX, M. LEROUX, M. NOURI, Mme MALLECOT, M. DELATRE, Mme METIBA, Mme FORESTIER, Mme PENEAU, M. TESSIER, M. GUINHUT, M. BOUVET, M. PIEDNOIR, M. FOURMOND, M. PERRAULT.

Secrétaire de séance : Mme BRUNET.

---

DATE DE CONVOCATION : mardi 12 juin 2012

Nombre de membres en exercice :	53
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance :	31
Absents ayant donné pouvoir écrit de vote ou suppléants pour les communes rurales	5
<u>VOTANTS</u>	<u>36</u>

M. Philippe HENRY ouvre la séance. Il donne connaissance à l'assemblée des procurations:

- Madame Géraldine Lainé donne procuration à Monsieur Pascal Mercier,
- Monsieur Nicolas Dirickx donne procuration à Monsieur Jacques Guérin,
- Monsieur Hubert Leuthy donne procuration à Monsieur Yvon Harreau,
- Monsieur Christian Foucher donne procuration à Monsieur Christian Livenais,
- Monsieur Roger Guédon donne procuration à Monsieur Raymond Hériveaux.

Madame Monique Brunet est désignée secrétaire de séance.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Président tient à féliciter Mme Tribondeau pour les résultats obtenus lors des élections législatives.

Il souligne qu'il a apprécié la cordialité des échanges pendant toute la campagne électorale.

Mme Tribondeau souligne sa satisfaction pour les résultats obtenus, même si elle ne cache pas sa déception et indique qu'elle n'était pas loin du but. Elle précise qu'elle garde espoir pour les prochaines échéances, et tient à ce titre à remercier les militants pour leur enthousiasme.

## *Ordre du jour*

### 1. AFFAIRES GENERALES

- 1.1 FCATR - Volet 1 - Commune d'Amboigné - Acquisition et aménagement d'un atelier commercial ou artisanal
- 1.2 FCATR - Volet 2A - Groupement de communes (Ménil, Daon, Coudray) - Acquisition de matériels

### 2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 2.1 Zone d'activités Nord de Bazouges - Vente d'un terrain à la SCI ALFA Construction, en cours de constitution

### 3. PERSONNEL

- 3.1 Création d'un poste à mi-temps au sein du Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- 3.2 Avancement de grade Année 2012

#### **4. PATRIMOINE**

- 4.1 Projet numérique du patrimoine

#### **5. FINANCES**

- 5.1 Adoption du Compte de Gestion
- 5.2 Adoption du Compte Administratif 2011 de la Communauté de Communes - Affectation définitive du résultat
  - 5.2.1 - Adoption du Compte Administratif 2011
    - 5.2.1.1 - *Adoption du Compte Administratif 2011 de la Communauté de Communes*
    - 5.2.1.2 - *Adoption du Compte Administratif 2011 - Budget annexe Leader – COT*
    - 5.2.1.3 - *Adoption du Compte Administratif 2011 - Budget annexe Lotissements industriels*
    - 5.2.1.4 - *Adoption du Compte Administratif 2011 - Budget annexe Déchets*
  - 5.2.2 - Affectation définitive du résultat 2011
    - 5.2.2.1 - *Affectation définitive du résultat 2011 de la Communauté de Communes*
    - 5.2.2.2 - *Affectation définitive du résultat 2011 - Budget annexe Leader – COT*
    - 5.2.2.3 - *Affectation définitive du résultat 2011 - Budget annexe Lotissements industriels*
    - 5.2.2.4 - *Affectation définitive du résultat 2011 - Budget annexe Déchets*
- 5.3 Décisions modificatives
- 5.4 Placement de trésorerie en Compte A Terme ou en OAT (obligations assimilables du Trésor Français) (*dossier retiré de l'ordre du jour*)

#### **6. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES**

- 6.1 Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée.
- 6.2 Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée.
- 6.3 Questions diverses.



## 1. AFFAIRES GÉNÉRALES

### QUESTION 1.1 - FCATR - Volet 1 - Commune d'Amboigné - Acquisition et aménagement d'un atelier commercial ou artisanal

Délibération n° CC - 045 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

*Par délibération n° CC-131-2008 en date du 16 décembre 2008, modifiée par délibération n° CC-103-2009 du 17 novembre 2009, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'un Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR).*

*Ce FCATR a pour ambition de répondre à deux objectifs majeurs sur le territoire du Pays de Château-Gontier :*

- contribuer au développement du territoire communautaire en répondant à certains enjeux relevés par la Charte de Territoire,*
- accompagner et favoriser les solidarités intercommunales dans le Pays.*

*Ce fonds est destiné à soutenir les projets communaux s'inscrivant dans une politique de développement économique et de solidarités entre communes.*

*Par délibération n° CC-014-2011 du 22 mars 2011, il a été opéré une modification du dispositif FCATR, avec :*

- un volet 1 consacré aux projets concernant l'artisanat, le commerce et la santé, avec une distinction opérée entre les pôles relais\* et les 18 autres communes rurales (subventions de 20 000 € à 35 000 €, en fonction du maître d'ouvrage),*
- un volet 2A "aide aux communes par l'acquisition et le prêt de gros matériels", sous réserve d'un regroupement de 3 communes, hors pôles relais,*
- un volet 2B, "dispositif d'aide à l'investissement" avec 3 catégories et donc une modularité des subventions = les regroupements de 2 communes – les maîtres d'ouvrage unique (avec participation au fonctionnement de l'équipement) – les maîtres d'ouvrage uniques.*

EXPOSÉ : La commune d'Amboigné sollicite une aide de la Communauté de Communes au titre du volet 1 du FCATR, pour le financement de son projet d'aménagement d'un atelier commercial ou artisanal.

La commune d'Amboigné a décidé d'acquérir un ancien atelier de mécanique, y compris bureau et terrain, jouxtant le parking de la salle communale des Loisirs.

Cette acquisition va permettre de proposer une partie de ce bâtiment à un futur commerçant ou artisan, côté rue, et l'autre partie, côté salle, servira d'atelier pour les employés de la commune.

Ce programme d'investissement, évalué à la salle globale de 41 150.80 € s'articule comme suit :

✓ Acquisition du bâtiment : 65 000 €/2	32 500.00 € HT
✓ Mise en conformité : plomberie, électricité, chauffage : 8 874.80 €/2	4 437.40 € HT
✓ Séparation en parpaings : 8 426.79 €/2	4 213.40 € HT
	=====
Total général	41 150.80 € HT

Il est donc proposé que la Communauté de Communes se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention communautaire au titre du volet 1 du FCATR à hauteur de 50 % de la charge résiduelle pour le maître d'ouvrage, subventions déduites, soit un maximum de 20 000 €.

DÉPENSES		RECETTES	
Acquisition et travaux	41 150,80 €	FCATR	20 000,00 €
		Autofinancement	21 150,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 150,80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 150,80 €</b>

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution, dans le cadre du volet 1 du FCATR, d'une subvention de **20 000 €** (50 % du montant HT de la charge résiduelle, subventions déduites), à la commune d'Amboigné, au titre de l'acquisition et aménagement d'un atelier commercial ou artisanal,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

### QUESTION 1.2 - FCATR - Volet 2A - Groupement de communes (Ménil, Daon, Coudray) - Acquisition de matériels

Délibération n° CC - 046 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

M. Ecard ne prend pas part au débat ni au vote.

EXPOSÉ : Les communes de Ménil, Daon et Coudray projettent de s'associer, en vue de mutualiser l'utilisation d'une balayeuse et d'une désherbeuse et sollicitent le FCATR, au titre du volet 2A "dispositif d'aide aux communes par l'acquisition et le prêt de gros matériels".

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier procèdera à l'acquisition puis à la mise à disposition du matériel auprès des communes susvisées, étant exclue toute mise à disposition à un autre organisme ou collectivité, autre que les co-contractants susvisés.

Les communes veilleront à la garde et à la conservation du matériel mis à leur disposition pour les besoins de leurs activités.

La commune de Ménil, en qualité de porteur du groupement, prendra à sa charge, pour le compte des autres communes, le montant de la redevance annuelle, ainsi que l'ensemble des charges d'entretien, fluides, réparations et divers, au titre de l'utilisation du matériel. La redevance annuelle est égale à 1/25<sup>ème</sup> du coût HT du matériel mis à disposition (coût estimatif des matériels = 25 000 € HT).

La commune de Ménil, au nom du groupement, sollicitera chaque année auprès des autres communes du groupement la contribution financière due (redevance et frais divers).

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté de Communes et les communes concernées, convention définissant les modalités administratives et financières relatives à la mise à disposition du matériel susvisé.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur la mise à disposition d'une balayeuse et d'une désherbeuse auprès des communes de Ménil, Daon et Coudray dans le cadre du volet 2A du FCATR,
- de se prononcer favorablement sur la désignation par les communes susvisées, de la commune de Ménil comme porteur du groupement pour cette opération groupée,
- d'approuver la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et les communes, qui définit les modalités administratives et financières relatives à cette mise à disposition,
- de solliciter toutes subventions mobilisables sur ce projet,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

M. Ecard souligne que la commune dispose du personnel compétent pour l'entretien de ce matériel (2 mécaniciens agricoles), ainsi que d'un atelier municipal de 400 m<sup>2</sup>.

Il précise que la désherbeuse est équipée de deux brosses axiales et 1 brosse radiale pour désherber sur le trottoir et à l'intérieur des caniveaux. Il s'agit de matériel français. La balayeuse, matériel également acheté au niveau local, sera tirée par un tracteur.

M. Rossignol tient à remercier la Communauté de Communes pour leur aide substantielle. Ce matériel rendra le travail des agents municipaux moins pénible.

## 2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### QUESTION 2.1 - Zone d'activités Nord de Bazouges - Vente d'un terrain à la SCI ALFA Construction, en cours de constitution

Délibération n° CC - 047 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSÉ : A ce jour, l'entreprise CRUARD CHARPENTE basée à Simplé (53360) spécialisée dans le domaine de la charpente et l'ossature bois, sous-traite l'activité métallerie/serrurerie près de deux entreprises extérieures.

Afin d'optimiser les délais et le coût de la prestation, et répondre au mieux aux besoins spécifiques de leurs clients, la décision a été prise de créer une nouvelle structure : la **Sarl FAST MÉTAL** dont le capital sera détenu pour :

- 50 % par Aurélien LEFÈVRE
- 20 % par André LEFÈVRE
- 20 % par Florian LEFÈVRE
- 10 % par le responsable d'atelier

La nouvelle société FAST MÉTAL réalisera les pièces de métallerie et serrurerie pour la Sté Cruard Charpente dans un premier temps, mais aussi pour d'autres clients par la suite.

Pour ce faire, Monsieur Aurélien LEFÈVRE sollicite l'acquisition d'une parcelle située en ZA Nord de Bazouges à Château-Gontier, d'une superficie approximative de 6 474 m<sup>2</sup>, sur laquelle sera construit un bâtiment de 520 m<sup>2</sup>, intégrant une extension possible prévue dans un délai de 3 ans.

- Se référer au plan joint en **annexe 1 de l'exposé** (parcelle n° 2) -

Un document d'arpentage précisera la superficie exacte du terrain par la suite.

La cession s'effectuera au nom de la **SCI ALFA Construction** basée 14, Allée des Alisiers à Château-Gontier.

Le prix de vente du terrain est fixé à 6,00 € H.T. le m<sup>2</sup>.

Le prix définitif sera déterminé en fonction de la superficie exacte du terrain.

La vente relève du régime de TVA sur la marge. En conséquence, le prix se décompose de la manière suivante :

	taux normal
<u>Taux de TVA</u>	<u>19,60 %</u>
Prix de vente HT/ m <sup>2</sup>	6,00 €
TVA sur marge	0,81 €
Prix de vente TTC m <sup>2</sup>	6,81 €

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer favorablement sur la vente de la parcelle de terrain, aux conditions susvisées, à la SCI ALFA Construction et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

P. Henry souligne que l'entreprise aura la possibilité de doubler, voire tripler la surface de son bâtiment. Il précise que la ZA Nord continue ainsi son développement.

En réponse à M. Guérin, il est indiqué qu'il reste 3 parcelles en façades et 4 à l'arrière, sur la tranche n°1. Les 3 en façades sont plus spécifiquement dédiées à des bâtiments de qualité.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

### 3. PERSONNEL

#### QUESTION 3.1 - Création d'un poste à mi-temps au sein du Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Délibération n° CC - 048 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HERVE

EXPOSÉ : Le bilan des activités du Relais Assistantes Maternelles, présenté lors du Comité Consultatif Petite Enfance et Jeunesse communautaire du 29 novembre 2011, fait apparaître une augmentation significative des activités depuis 2009.

Ainsi, de 2009 à 2011, il est constaté :

- un nombre de sessions de rencontres des assistantes maternelles en augmentation (+ 13,88 %), augmentation principalement observée sur les communes en dehors de la Maison de la Petite Enfance (Azé, Maigné-Peuton, Chemazé, Origné) ;

- un nombre d'ASSMAT plus important sur notre territoire : + 6 %, soit 17 professionnelles ;
- une augmentation du nombre d'enfants accueillis par les ASSMAT : + 160 sur 3 ans ;
- une augmentation du nombre d'enfants accueillis lors des rencontres organisées par le R.A.M. : à la MPE + 7, Azé : + 8, Châtelain : + 2, Chemazé : + 10, St-Denis d'Anjou : + 6, Gennes : + 5

Ces augmentations engendrent de fait une augmentation des contacts (téléphones, mail, rencontres individuelles, permanences ...) avec les professionnelles et les parents.

Ci-dessous figure une comparaison avec 2 autres structures ayant en charge un nombre d'ASSMAT à peu près équivalent à notre Communauté de Communes.

Structures	Nbre de communes couvertes	Nbre d'ASSMAT	Personnel RAM
LAVAL	Ville de Laval	338 agréments, 300 ASSMAT	3 E.T.P. : 2 animatrices (1 éducatrice de jeunes enfants et 1 auxiliaire de puériculture) 1 personnel administratif (non comptabilisé pour la CAF)
CDC MAYENNE	19	320	2 E.T.P. : 2 animatrices (1 auxiliaire de puériculture et 1 adjoint d'animation) Ces deux personnes sont encadrées par l'animateur Jeunesse de la Comcom. En 2013, elles seront rattachées à la M.P.E.
CC CHATEAU- GONTIER	24	305	1 ETP (éducatrice de jeunes enfants)

Compte-tenu de ces éléments, il est sollicité la création d'un renfort de 0,5 ETP comme cela a été souhaité par le Président du Comité Consultatif dans la séance du 29 novembre 2011.

Conformément au Contrat Enfance Jeunesse en cours et à la fiche action relative au R.A.M., ce renfort peut être financé pour près de 32 % par la C.A.F.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2012.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer favorablement sur la création d'un demi-poste d'auxiliaire de puériculture et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

P. Henry souligne que cette création de poste a pour objectif de répondre au plus près des besoins des assistantes maternelles.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

### **QUESTION 3.2 - Avancement de grade Année 2012**

Délibération n° CC - 049 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HERVE

EXPOSÉ : La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Mayenne, qui s'est réunie le 31 mai 2011, a émis un avis favorable aux propositions d'avancement de grade formulées au titre de l'année 2012.

Afin de nommer ces personnels, le tableau des effectifs doit être remis à jour, de la façon suivante :

Suppression	Création
<p><b><u>Pour la Catégorie B</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants</li> <li>- 1 poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine</li> <li>- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives</li> </ul>	<p><b><u>Pour la Catégorie B</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'éducateur chef de jeunes enfants</li> <li>- 1 poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>
<p><b><u>Pour la Catégorie C</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'agent de maîtrise</li> <li>- 3 postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- 2 postes d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>	<p><b><u>Pour la Catégorie C</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'agent de maîtrise principal</li> <li>- 3 postes d'adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>

Les nominations interviendront à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour 8 agents. Les nominations pour 2 postes d'adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe interviendront le 1<sup>er</sup> novembre 2012, date à laquelle les agents rempliront les conditions d'ancienneté. Le coût des avancements s'élève à près de 4 100 € pour l'année 2012 et a été prévu au Budget Primitif 2012.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs comme exposé ci-dessus, et l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

#### **4. PATRIMOINE**

##### **QUESTION 4.1 - Projet numérique du patrimoine**

Délibération n° CC - 050 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSE : En février dernier, le Ministère de la Culture et de la Communication a lancé un appel à projets national portant sur la création de services numériques culturels innovants auprès des établissements publics culturels dépendant du ministère, des entreprises, ainsi que des Collectivités territoriales. Sur 220 candidatures, seules 60 ont été retenues, dont celle émise par la Communauté de Communes.

Le projet proposé par la Collectivité s'appuie sur la création de 3 applications pédagogiques pour tablettes numériques, afin de pouvoir les utiliser dans le cadre des médiations patrimoniales destinées aux enfants de 6 à 12 ans :

- ✓ Un module de placement d'éléments (textes, images, photos) sur une frise chronologique. Le médiateur du patrimoine crée la frise chronologique et définit l'ordre des éléments à repositionner : il pourra choisir d'utiliser des textes, des images ou laisser la possibilité aux enfants d'insérer des photos prises avec la tablette (par exemple en visite sur un site)
- ✓ Un module de remise en ordre de calques pour visualiser les différentes strates de l'évolution foncière et architecturale d'un site patrimonial ou de l'évolution urbaine d'une ville, d'un bourg, d'un quartier. Le médiateur du patrimoine prépare grâce à l'interface de création de contenu l'ensemble des visuels à superposer sous la forme de calques intercalaires.
- ✓ Un module de remise en ordre de visuels suivant un schéma donné (construction d'une voûte, ...). Le médiateur du patrimoine prédéfinit grâce à l'interface de création l'agencement des visuels et la bibliothèque d'images associée.

Le but de ces applications est d'être déclinables sous contrôle intégral du médiateur, afin qu'il puisse utiliser et configurer ces modules pour tout type de site à mettre en valeur.

A l'appui de la création de ces modules, la proposition de la CCPCG comprend également une possibilité d'échanges de données entre les tablettes, un PC et un TBI. Ainsi, les enfants pourront, à la suite de la médiation, charger leurs travaux sur un PC relié au TBI. Le médiateur pourra ainsi passer en revue les travaux des enfants, les faire participer aux corrections et poursuivre la médiation.

De même, cela permettra également aux professeurs, dans les écoles, d'approfondir la visite effectuée, en revenant, en classe, sur la projection et la modification des travaux des enfants. Le fruit de leur travail pourra ainsi être mis à disposition de la famille, via l'ENT.

L'ambition du projet est de faire émerger de nouvelles postures qui permettraient aux médiateurs du patrimoine de disposer de nouveaux atouts pour transmettre la connaissance : activité éducative individualisée (tablettes numériques) articulée avec une activité éducative collaborative (TBI), ainsi que de créer un outil de médiation du patrimoine simple, ergonomique, intuitif, ouvert ; la tablette numérique comme soutien à la médiation et à l'apprentissage nomades.

Au sein de l'appel à projet, la proposition de la Collectivité est d'expérimenter ces outils numériques sur la période de l'été 2012 à juin 2013, sur plusieurs lieux d'expérimentation : les Ursulines, le Musée d'Art et d'Histoire de Château-Gontier, l'Eglise romane Saint-Jean-Baptiste et ses peintures murales à Château-Gontier, le Secteur sauvegardé de la ville, la chapelle du Manoir de Vialnay à Loigné-sur-Mayenne.

Pour constituer ce projet, un partenariat avec le technopôle de Laval (entreprises et université) a été engagé : deux jeunes startups lavalloises (Realyz et Cartage) ont travaillé sur la faisabilité technologique du projet, ainsi que son évaluation financière comme suit :

Dépenses (en € TTC)		Recettes (en € TTC)	
Programmation informatique (société Realyz)	53.820,00	Participation société Realyz	10.000,00
Création de l'interface graphique (société Cartage)	13.455,00	Participation société Cartage	1.997,50
		Ministère de la Culture & de la Communication	18.000,00
			?
		Région des Pays de la Loire	?
		Département de la Mayenne	37.277,50
		CCPCG	
TOTAL	67.275,00	TOTAL	67.275,00

Il est à noter la participation financière des startups dans le projet à hauteur de plus de 20% du coût global. Au vu de l'intérêt de la démarche, reconnue nationalement par le ministère, des demandes exceptionnelles vont être formulées auprès du département et de la région.

De même, la Collectivité bénéficiera des droits exclusifs d'exploitation de ces applications pédagogiques, qui n'existent nulle part à l'heure actuelle.

Pour rappel, 25 000 € étaient inscrits en la matière au BP 2012, une Décision Modificative sera donc nécessaire.

Pour mettre en œuvre ce projet après la création des applications sur 2012, il conviendra de procéder à l'acquisition de 15 tablettes, ainsi que d'un TBI qui sera mutualisé (notamment avec l'EMDA) au niveau du site des Ursulines. 15 000 € TTC seront donc à inscrire sur le BP 2013, mais des demandes de mécénats pour les tablettes seront formulées auprès de diverses entreprises dont Orange et d'autres fondations.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur ce projet d'innovation et de médiation numérique, comme exposé ci-dessus,
- de l'autoriser à solliciter toutes les subventions mobilisables sur ce projet,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

V. Saulnier souligne que ce projet numérique constitue une opération à forte dimension innovante, avec un volet important de sensibilisation auprès des jeunes.

Ce projet est 100 % "made in Mayenne", avec 2 start'up de Laval, en capacité d'opérer ce développement sur le second semestre, avec une expérimentation sur différents sites.

Il indique que 12 000 € seront sollicités auprès du Département et de la Région des Pays de la Loire et qu'une décision modificative sera proposée au Conseil Communautaire, afin de couvrir les besoins en 2012, avec également des acquisitions complémentaires en 2013.

Il souligne que la Communauté de Communes sera propriétaire du brevet et que ce dispositif pourra être dupliqué dans d'autres territoires.

Il précise que notre collectivité a été retenue parmi 220 candidatures : la seule collectivité sélectionnée au niveau du Département et de la Région des Pays de la Loire.

A la question de M. Rocher concernant l'origine de fabrication des tablettes, il est indiqué qu'elles sont assemblées en France mais que le choix définitif pour leur acquisition n'est pas encore opéré. Tout le reste demeure "made in Mayenne".

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

## 5. FINANCES

### QUESTION 5.1 - Adoption du Compte de Gestion

Délibération n° CC - 051 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSE : En application du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-21, L 2343-1 et 2, et D 2343.1 à D 2343.10, l'assemblée est informée que le Compte de gestion établi par M. le Receveur de Château-Gontier pour l'exercice 2011 est conforme aux Comptes Administratifs de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

Ce dernier a transmis à la Communauté de Communes son Compte de Gestion avant le 1<sup>er</sup> juin, comme la loi lui en fait obligation.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, les membres du Conseil Communautaire sont appelés à adopter le Compte de Gestion du receveur de Château-Gontier dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs pour le même exercice.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

### QUESTION 5.2 - Adoption du Compte Administratif 2011 de la Communauté de Communes - Affectation définitive du résultat

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSE : Le Conseil Communautaire est appelé à examiner les Comptes Administratifs 2011 de la Communauté de Communes ainsi que le budget annexe Leader - COT et à se prononcer sur les propositions d'affectation de résultat.

M. Saulnier présente les résultats du compte administratif.

- se reporter au PowerPoint joint en annexe de l'exposé -

S'agissant des résultats de la section d'investissement, M. Saulnier souligne le niveau historique de réalisation des investissements, le volume demeure très important : 6 037 159 €, tout comme en 2010 (6.27 M€).

Le remboursement des emprunts est de 4 614 215 €, la ligne de trésorerie étant incluse, mais qui à ce jour est peu utilisée.

La collectivité poursuit son désendettement par une gestion optimisée, pour parvenir ainsi à consolider son auto-financement.

En ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement, elles sont stabilisées mais ont eu à connaître une légère mutation, avec notamment une évolution importante des impôts et taxes.

Il est à souligner que 43 % des recettes proviennent du monde économique. Les dotations et les compensations représentent 23 % des recettes (3 603 291 € en 2011 contre 4,35 M€ en 2010). La collectivité doit ainsi faire face à une érosion globale en ce domaine. On peut également remarquer une baisse des loyers perçus au titre de la location des bâtiments, considérant que certains d'entre eux ont été vendus.

Pour les dépenses de fonctionnement, on retrouve des pôles majeurs, que sont : l'administration générale, la culture, le sport. La progression est contenue avec toujours une attention particulière portée à la gestion du personnel.

M. Saulnier présente ensuite les recettes et les dépenses d'investissement, avec notamment une présentation par mission.

S'agissant de la dette, la collectivité poursuit son désendettement avec une légère augmentation du fait des nouveaux équipements engagés (médiathèque, piscine...), avec un fort niveau d'équipement (6,4 M€).

Est ensuite présentée l'affectation de résultat et les budgets annexes.

S'agissant plus particulièrement du budget annexe "déchets", M. Hervé rappelle que le budget est voté en novembre, mais sans possibilité de vote d'affectation, la collectivité n'ayant pas alors connaissance des restes à réaliser.

Il souligne que les usagers devraient recevoir dès samedi leur facture au titre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 2012. Sur cette dernière apparaîtra notamment la réduction opérée en cas de "bons" comportements. Cette remise représente une somme de 360 000 € au budget 2012.

Il précise que le taux de recouvrement est de 98 %. Le défi a donc été largement relevé, ce résultat étant très positif, au regard des prévisions initiales.

A l'issue de cette présentation, M. Henry tient à saluer le travail réalisé par les élus et les services de la collectivité, et leur sens des responsabilités dans la gestion budgétaire.

Il tient à rappeler que la stratégie de désendettement s'avérait nécessaire. Il tient à préciser que les établissements bancaires ont salué la santé financière de la Communauté de Communes.

Il souligne cependant la fragilité de recettes, liée en grande partie à la fiscalité des entreprises. Certaines entreprises connaissent de nouveau une baisse de leurs activités.

Il convient à ce titre d'être prudent dans l'élaboration de nos budgets.

### **QUESTION 5.2.1 - Adoption du Compte Administratif 2011**

EXPOSE : Le Conseil Communautaire est appelé à examiner le Compte Administratif 2011 de la Communauté de Communes.

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le Conseil Communautaire élit son Président. Les fonctions de Président se limitent à la partie de la séance au cours de laquelle le compte administratif est examiné.

Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Michel Hervé et quitte la salle du Conseil.

### **QUESTION 5.2.1.1 - Adoption du Compte Administratif 2011 de la Communauté de Communes**

Délibération n° CC - 057 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

EXPOSE : Le Conseil Communautaire est appelé à examiner le Compte Administratif 2011 de la Communauté de Communes.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, le Président de séance invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur les résultats du Compte Administratif 2011 de la Communauté de Communes.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président de séance au moment du vote.

*Cette délibération annule et remplace la délibération n° CC-052-2012 du 19 juin 2012.*

### **QUESTION 5.2.1.2 - Adoption du Compte Administratif 2011 - Budget annexe "Leader - COT"**

Délibération n° CC - 058 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

EXPOSE : Le Conseil Communautaire est appelé à examiner le Compte Administratif 2011 du budget annexe Leader - COT.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, le Président de séance invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur les résultats du Compte Administratif 2011 du budget annexe Leader-COT.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président de séance.

*Cette délibération annule et remplace la délibération n° CC-053-2012 du 19 juin 2012.*

**QUESTION 5.2.1.3 Adoption du Compte Administratif 2011 - Budget annexe "lotissements industriels"**

Délibération n° CC - 059 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

EXPOSE : Le Conseil Communautaire est appelé à examiner le Compte Administratif 2011 du budget annexe lotissements industriels.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, le Président de séance invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur les résultats du Compte Administratif 2011 du budget annexe lotissements industriels.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président de séance.

*Cette délibération annule et remplace la délibération n° CC-054-2012 du 19 juin 2012.*

**QUESTION 5.2.1.4 Adoption du Compte Administratif 2011 - Budget annexe "déchets"**

Délibération n° CC - 060 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

EXPOSE : Le Conseil Communautaire est appelé à examiner le Compte Administratif 2011 du budget annexe déchets.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, le Président de séance invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur les résultats du Compte Administratif 2011 du budget annexe déchets.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président de séance.

*Cette délibération annule et remplace la délibération n° CC-055-2012 du 19 juin 2012.*

M. Henry rejoint la salle du Conseil Communautaire.

### **QUESTION 5.2.2 – Affectation définitive du résultat 2011**

#### **QUESTION 5.2.2.1 - Affectation définitive du résultat 2011 de la Communauté de Communes**

Délibération n° CC – 061 – 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

EXPOSE : Le Conseil Communautaire est appelé à examiner la proposition définitive d'affectation de résultat 2011 de la Communauté de Communes.

- Se reporter en annexe 2 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, le Président de séance invite les membres du Conseil Communautaire à approuver la proposition définitive d'affectation de résultat 2011 de la Communauté de Communes.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président de séance.

#### **QUESTION 5.2.2.2 - Affectation définitive du résultat 2011 - Budget annexe "Leader – COT"**

Délibération n° CC – 062 – 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

EXPOSE : Le Conseil Communautaire est appelé à examiner la proposition définitive d'affectation de résultat 2011 du budget annexe Leader – COT.

- Se reporter en annexe 2 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, le Président de séance invite les membres du Conseil Communautaire à approuver la proposition définitive d'affectation de résultat du budget annexe Leader - COT.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président de séance.

**QUESTION 5.2.2.3 Affectation définitive du résultat 2011 - Budget annexe "lotissements industriels"**

Délibération n° CC - 063 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

EXPOSE : Le Conseil Communautaire est appelé à examiner la proposition définitive d'affectation de résultat 2011 du budget annexe lotissements industriels.

- Se reporter en annexe 2 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, le Président de séance invite les membres du Conseil Communautaire à approuver la proposition définitive d'affectation de résultat 2011 du budget annexe lotissements industriels.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président de séance.

**QUESTION 5.2.2.4 Affectation définitive du résultat 2011 - Budget annexe "déchets"**

Délibération n° CC - 064 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

EXPOSE : Le Conseil Communautaire est appelé à examiner la proposition définitive d'affectation de résultat 2011 du budget annexe déchets.

- Se reporter en annexe 2 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, le Président de séance invite les membres du Conseil Communautaire à approuver la proposition définitive d'affectation de résultat 2011 du budget annexe déchets.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président de séance.

### **QUESTION 5.3 - Décisions modificatives.**

Délibération n° CC - 056 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSÉ : Suite à divers ajustements ou modifications de programmes, il convient de prévoir un certain nombre de décisions modificatives budgétaires.

- Se reporter en annexe 3 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter les décisions modificatives budgétaires telles que présentées.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

### **QUESTION 5.4 - Placement de trésorerie en Compte A Terme ou en OAT (obligations assimilables du Trésor Français)**

Dossier retiré de l'ordre du jour.

## **6. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES**

### **QUESTION 6.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée**

RAPPORTEUR : P. HENRY

Monsieur le Président rend compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-037-2008 du 9 avril 2008) :

Arrêté n° 088-2012 : Nomination d'un mandataire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 2 septembre 2012 pour la régie de recettes et d'avances avec ouverture de compte de dépôt de fonds au Trésor pour la Piscine du Pays de Château-Gontier.

Arrêté n° 089-2012 : Prêt de 2 200 000 € sur 10 ans à taux fixe auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne-Pays de la Loire pour le financement de la section d'investissement du Budget Communautaire.

## **QUESTION 6.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée**

RAPPORTEUR : P. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-038-2008 du 9 avril 2008).

### **Bureau du 14 mai 2012**

Délibération n° B-073-2012 : Attribution de subventions de la Communauté de communes aux exploitants agricoles pour les économies d'énergie dans les salles de traite.

Délibération n° B-074-2012 : Attribution de subventions de la Communauté de communes aux propriétaires bailleurs ou occupants pour leurs travaux dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Délibération n° B-075-2012 : Signature de l'avenant pour le renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gracieux des anciennes salles de classes Sainte-Ursule à l'Association Albérica.

Délibération n° B-076-2012 : Attribution d'un complément de subvention» spécifique "Assurance bateaux" d'un montant de 314 € au Club Nautique de Château-Gontier Aviron.

Délibération n° B-077-2012 : Attribution d'une subvention exceptionnelle 2011 d'un montant de 1 000 € et signature d'une convention de partenariat pour l'année 2012 avec la Coopérative d'Activités et d'Emploi de la Mayenne « COODEMARRAGE. 53 » et attribution d'une subvention de 500 €.

### **Bureau du 21 mai 2012**

Délibération n° B-078-2012 : Dans le cadre du Contrat Éducatif Local, signature d'une convention avec l'État et validation des fiches-actions 2012.

Délibération n° B-079-2012 : Demande d'attribution d'une subvention auprès du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et validation du projet de rénovation de l'espace aquatique Pierre de Coubertin pour un montant global de 5 013 925,80 € TTC.

Délibération n° B-080-2012 : Signature d'une convention financière avec le Conseil Général de la Mayenne au titre de l'année 2012 pour le Plan Départemental de Développement de l'Enseignement et des Pratiques Musicales.

### **Bureau du 4 juin 2012**

Délibération n° B-081-2012 : Signature avec l'État d'un avenant à la convention relative à l'aide à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour l'année 2012.

Délibération n° B-082-2012 : Signature d'un avenant à la convention de partenariat avec l'AMAV (Association Mayennaise d'Actions auprès des Gens du Voyage) pour la mission d'accompagnement scolaire pour l'année 2012 et versement d'une subvention d'un montant de 5 720 € au titre de l'année 2012.

Délibération n° B-083-2012 : Attribution d'une subvention complémentaire de 1 500 € à l'ADAVIP au titre de l'année 2012, soit une subvention globale de 4 500 €.

Délibération n° B-084-2012 : Signature d'une convention de soutien et de partenariat entre la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier et « UFC Que Choisir » pour l'année 2012.

Délibération n° B-085-2012 : Attribution de subventions de la Communauté de communes aux propriétaires bailleurs ou occupants pour leurs travaux dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

### **QUESTION 6.3 - Questions diverses**

P. Henry tient à remercier Mme Martine Boivin, pour ses 22 années d'activités en qualité de directrice des services financiers.

Il souligne la rigueur et le professionnalisme mis au service des différentes collectivités (Ville, District, Mayenne Angevine, Communauté de Communes...) et la prudence dont elle a su faire preuve dans l'élaboration de chaque budget.

Il lui souhaite une retraite active sur la commune d'Argenton Notre Dame.

Il rappelle qu'un pot de sympathie sera organisé ce jeudi 21 juin à 18h.

Il indique que le service sera désormais dirigé par Mme Bénédicte Bernard, avec également une réorganisation des services et une promotion interne de deux agents, désormais en charge respectivement des budgets Communauté de Communes, Ville et CCAS-CIAS.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Henry clôt la séance à 20h35.

VC - 04/07/2012